Un banquet militariste à l'Elysée

Paris, 28 novembre. — Ce soir a eu lieu à l'Elysée un dîner offert par Mme et M. Loubet, en l'honneur du corps expéditionnaire de Chine.

Le président de la République était entouré du général Voiron, de M. Pichon, de tous les chefs et de l'état-major du corps expéditionnaire.

Cent vingt personnes assistaient à ce dîner.

M. Delcassé, souffrant, s'était fait excuser.

A propos de M. Delcassé, l'*Agence Havas* publie la note suivante :

« Contrairement à une information publiée par un journal du soir, M. Delcassé, quoique fortement grippé, n'a jamais cessé de diriger son département. »

Le banquet Hervé

Paris, 28 novembre. — Ce soir a eu lieu, avenue de Clichy, un banquet offert à M. Hervé, professeur au collège de Sens, par le Syndicat de l'enseignement.

Le banquet auquel assistaient une centaine de convives, était présidé par Mme Bonnevialle.

Au dessert, des discours ont été prononcés par Mme Bonnevialle, par MM. Charbonnel, Pastre, Hervé, etc.

Pillage de l'église d'Auteuil

Paris, 28 novembre. — Des malfaiteurs inconnus se sont introduits, hier, dans l'église Notre-Dame d'Auteuil et l'ont complètement pillée. Les vases, qui avaient une grande valeur artistique, ont été enlevés. Les troncs ont été brisés, les chaises renversées et mises en tas. Autour, des débris de victuailles et des litres vides indiquaient que les malfaiteurs avaient fait un copieux repas.

On annonce à la dernière heure que l'on a retrouvé la trace des coupables et que des arrestations sont imminentes.

Déraillement sur la ligne Paris-Béziers

Paris, 28 novembre. — Le train de Paris-Béziers a déraillé près de Saint-Laurent. Tous les voyageurs ont été contusionnés, mais trois seulement assez grièvement.

Les vols de Maubeuge

devant le Tribunal correctionnel de Charleroi

Charleroi, 28 novembre. — On était resté longtemps indécis sur la question de savoir quel serait le tribunal appelé à juger l'affaire dite des vols de Maubeuge, qui a eu tant de retentissement à cause de la qualité de certains des prévenus en cause au nombre de ceux-ci se trouvent, on le sait, le baron de Caters, d'Anvers, deux malteurs de Leuze-en-Hainaut, François Falaux et Elie Vermeyen et un négociant en métaux de Saint-Josse-ten-Noode, Goossens. Ces quatre prévenus sont poursuivis du chef de faux et usage de faux.

Il y a quatre autres prévenus dans l'affaire, ceux-ci habitant l'arrondissement de Charleroi ; c'est Aimé Huberland, de Dampremy ; Félicien Denis, ex-agent de police, à Charleroi ; Auguste Fabry, négociant, à Marchiennes, et Etienne Grimont, verrier, à Dampremy. Ces quatre gaillards étaient les plus actifs de l'association ; ils sont prévenus de vol avec escalade et effraction.

C'est probablement leur rôle prédominant dans l'affaire qui a valu au tribunal de Charleroi l'honneur de la débrouiller. Cela ne paraît pas devoir être facile si nous en jugeons par les complications de la prévention.

L'affaire sera appelée mercredi prochain devant le tribunal correctionnel de Charleroi ; on prévoit qu'elle occupera cinq ou six audiences. Falaux, Fabry et Denis sont détenus.

ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Vendredi 29 novembre 1901 (8 frimaire an 110 de la République), 333e jour de l'année, 68e jour *de l'automne, 19e jour de la lune.*

Lever du soleil à 7 h. 31 ; coucher à 4 h. 6.

Lever de la lune à 8 h. 18 soir ; coucher à 10 h. 23 matin.

Aujourd'hui, la durée du jour est en décroissance de 2 minutes sur hier.

BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 28 novembre :

Baromètre à 2 heures du soir : 66 m/m (beau).
Baisse depuis la veille : 3 m/m.
Thermomètre à 6 heures du matin : 2° au-dessous de 0 ; à 3 heures de l'après-midi : 8° au-dessus.
Etat du ciel : Couvert.
Direction et force du vent : Nord, modéré.
Pluie tombée depuis 24 heures : 0 m/m 6.

La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4.850.000 kilos de pain.

Le 19 octobre elle a ouvert un vaste magasin d'épiceries ou les ménagères des coopérateurs trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage.

Elle réunit donc Boulangerie, Charbon et Epicerie.

LA SUPPRESSION DE L'OCTROI

Nous pouvons annoncer de source certaine que M. le Ministre des Finances et M. le rapporteur de la commission des octrois demanderont à la Chambre de discuter le projet de suppression de l'octroi de Roubaix, dans une séance du matin, aussitôt que sera *terminée la discussion du projet de loi sur la* marine marchande.

Cette discussion aurait donc lieu la semaine prochaine, sans autre remise.

CLASSE 1901. — Jusqu'à ce jour, 1090 jeunes gens sont inscrits à Roubaix, pour prendre part au tirage au sort de la classe prochaine. Ils sont répartis par canton, comme suit : Ouest, 125 ; Est, 430 ; et Nord, 445. — 7 sont portés comme *omis* des classes précédentes.

Ces omis sont, pour la plupart, des jeunes gens qui ne se sont pas présentés à l'inscription avec leur classe d'âge, sous prétexte qu'ils se croyaient fils de belge, parce que leur père n'avait pas servi la France ou qu'il était né en Belgique, *alors que leur aïeul était Français.*

S'ils ne sont pas déclarés excusables par le Conseil de revision, ils seront affectés d'office, et pour trois ans, dans la marine.

QUE D'EAU ! — Dans la semaine du 18 au 24 *novembre courant*, le service des eaux de Roubaix-Tourcoing a élevé 114.030 m. c. d'eau de rivière, et 82.891 m. c. d'eau de source, au total, 166.921 m. c.

HOMONYMIE. — M. Henri François, employé de banque, à Lille, demeurant 45, rue Saint-Pierre, à Croix, nous prie qu'il n'a rien de commun avec le nommé Henri François, arrêté pour vol.

A LA MATERNITE BOUCICAUT. — Par arrêté de M. le Préfet de la Seine, M. le docteur Bole est nommé médecin de la maternité Boucicaut, en remplacement de M. le docteur Delattre, démissionnaire.

Nous ne voulons pas enregistrer cette information sans adresser à M. le docteur Delattre, la nouvelle expression de notre sympathie.

M. Delattre laissera à la Maternité Boucicaut le souvenir d'un praticien distingué et d'un honnête homme.

LES ECUMEURS DE LA RUE. — Trois individus *restés inconnus, ont arraché, mercredi soir,* vers 9 heures, des mains de Mlle Neetesonne Jeanne, demeurant rue Descartes 81, un petit sac en cuir contenant une somme de 6 fr. 05 et une prince de modiste.

Une enquête a été ouverte par la police.

BIZARRE TROUVAILLE. — Avant-hier matin, vers 11 heures, Pierre Desreux, âgé de 26 ans, diviseur de chaînes, rue Turgot, cité St-Joseph 10, passant quai de Gand, a retiré du canal un paquet enveloppé d'une étoffe brune, contenant les objets ci-après : 2 chemises toile blanche d'homme, marquées S. W. ; 1 caleçon coton beige ; 2 chemises coton fantaisie, 1 paire de chaussettes, 1 paire de *pantoufles en cuir rouge et noir ; 1 crachoir ;* 1 blaireau ; 2 injecteurs ; 1 moulin à poivre.

Des recherches ont été faites un peu en amont et en aval de l'endroit où flottait le paquet, mais sans amener aucun résultat.

ARRESTATION D'UN EXPULSE. — Le nommé Mullier Alphonse, tisserand, né à Estaimpuis (Belgique), sans domicile fixe, a été arrêté, à la suite du vol d'une veste de croise noir, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez M. Etienne Motte et Cie, Decock Zélia, 20 ans, dévideuse, demeurant rue St-Jean, 22, s'est brûlée au poignet gauche à un tuyau de vapeur.

Le docteur Bernard a prescrit un repos de 15 jours.

— Chez la Chromographie artistique du Nord, Dubar Germaine, 13 ans, apprentie papetière, demeurant rue des Charpentiers, cour Leclercq, s'est piquée à l'annulaire droit avec une aiguille.

Le docteur Ballenghien a prescrit un repos de 7 jours.

— Chez MM. Motte, Delescluse frères et Cie, Vandevoorde Alphonse, 41 ans, apprêteur, demeurant rue des Filatures, 87, a eu une hémorrhagie, à la suite d'une chute sur un robinet.

Le docteur Dubar a prescrit un repos de 10 jours.

— Chez M. Deraedt Gustave, Deraedt Théophile, 42 ans, peintre, demeurant rue de l'Alma, cour Lefebvre, a eu le gros orteil gauche écrasé par une cuve.

Le docteur Ballenghien a prescrit un repos de 28 jours.

— Chez M. Paul Dhalluin, Jaquet Emile, 25 ans, maçon, demeurant rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, 1, s'est contusionné l'épaule en tombant d'un échafaudage.

Le docteur Godefroy a prescrit un repos de 10 à 15 jours.

— Chez M. Ryo Catteau, Osternynck Arthur, 16 ans, perceur, demeurant rue du Tilleul, 298, s'est fait une entorse au coude gauche en mettant un *plateau sur son tour.*

Le docteur Delattre a prescrit un repos de 8 jours.

— Chez MM. les fils d'Alfred Motte, Pantin Louis, 15 ans, donneur de fils, demeurant à Wattrelos, a eu le pouce droit écrasé par une ensouple.

Le docteur Lepers a prescrit un repos de 20 jours.

— Chez MM. Motte et Meillassoux frères, Willem Clément, 35 ans, apprêteur, demeurant rue du Tilleul, 28, a reçu un poids sur le pied.

Le docteur Godefroy a prescrit un repos de 10 à 15 jours.

CHUTE DANS LA RUE. — Le nommé Palou Apollinaire, âgé de 28 ans, charretier, demeurant rue de Naples, estaminet du Bourrelier, est tombé dans la rue hier matin, et s'est fait une entorse au pied gauche.

Le docteur Labbe l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

PARTI OUVRIER

Section Roubaisienne

REUNIONS DU VENDREDI 29 NOVEMBRE

1re SECTION : à 8 heures et demie, au Plat d'Or, Grande Place.

4e SECTION : à 8 heures et demie, estaminet Sion, rue Décrême.

9e SECTION : à 8 heures et demie, estaminet Colin, rue Archimède, 28.

REUNIONS DU SAMEDI 30 NOVEMBRE

3e SECTION : à 8 heures et demie, estaminet du Palais, au Pile.

13e SECTION : à 8 heures et demie, estaminet Wilfart, Grande Rue, 335.

16e SECTION : à 8 heures et demie, estaminet A. Mansart, rue de l'Epeule, 77.

ÉTAT CIVIL

de Roubaix, du 28 novembre 1901

Naissances. — Angèle Desmettre, rue de la Vigne, 31. — Jeanne Vanovrehetvels, rue Fabert, 12. — Paul Arrachart, rue de Mouvaux, cour Devriendt, 1. — Madeleine Biot, rue Plutarque, 7. — Marie Debodenance, quai de Wattrelos, cour Nyckees, 16. — Georges Rams, rue de l'Alma, fort Frasez, 77.

Décès. — Antoine Deharchies, 65 ans, rue Montaigne, 3. — Joseph Dewilde, 2 ans, rue de Mouvaux, 98. — Stéphanie Degroote, 60 ans, rue de Barbieux. — Marie Vermeersch, 30 ans, rue Blanchemaille. — *Jean Balcaen, 6 ans, rue Jacquart,* cour Mouriel, 23. — Adèle Carlier, 62 ans, boulevard de Reims, 24.

TOURCOING

LE THEATRE DE LILLE A TOURCOING

Demain, samedi, 30 courant, aura lieu à la Salle des fêtes de la place Leverrier, une véritable solennité lyrique. Grâce à l'initiative de M. Charpentier, ex-secrétaire général du Grand-Théâtre de Lille, la ville de Tourcoing aura la faveur d'entendre et de recevoir pour la première fois dans ses murs l'excellente phalange artistique de M. Bourdette, avec les deux étoiles de la troupe, *M. et Mme Mikaelly*, les créateurs tant applaudis de *Princesse d'Auberge* et de *Louise*.

Au programme, *la Fille du Régiment*, l'opéra populaire par excellence de Donizetti, et un des vaudevilles les plus amusants du répertoire *A la Chambrée*.

Notons que l'orchestre sera dirigé par M. Bromet, premier chef.

La location est ouverte.

AUX ELECTEURS DU TRIBUNAL DE COMMERCE. — Après-demain, dimanche, les électeurs du tribunal de commerce auront à élire quatre juges suppléants.

Ainsi que nous l'avons dit hier, le Parti socialiste tourquennois a décidé d'opposer à la liste cléricale et capitaliste, quatre candidats, tous petits commerçants, et dont la profession est, par conséquent, le plus sûr garant du dévouement qu'ils apporteront à la défense des intérêts de leur classe.

Le devoir des petits commerçants est donc tout *tracé : c'est pour leurs frères de misère et contre* leurs exploiteurs qu'ils déposeront dimanche leurs bulletins dans l'urne.

Que pas un d'eux ne s'abstienne ! L'abstention est une lâcheté.

Il faut que dimanche prochain tous les petits commerçants, répudiant ainsi la puissance de l'argent, votent en masse pour les candidats de la liste socialiste que nous publierons demain.

— Nous rappelons aux électeurs du tribunal de commerce que le bureau de vote sera situé à l'Hôtel de Ville, et que le scrutin sera ouvert depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

JAMBE FRACTURÉE. — Jeudi matin, vers onze heures, un écolier, Victor Delval, 10 ans, demeurant rue Du Bus, cour Saint-Joseph, s'est fracturé la jambe gauche en tombant.

Le blessé a reçu les soins du docteur Delegrange, qui a ordonné son transfert à l'Hôtel-Dieu.

UNE BONNE ŒUVRE. — Dimanche, 1er décembre, à six heures du soir, chez le citoyen Constant Flament, rue du Brun-Pain, 75*bis*, GRANDE SOIREE CHANTANTE au bénéfice d'un conscrit.

Les organisateurs invitent les camarades socialistes à assister en grand nombre à cette œuvre humanitaire.

TOUJOURS LES VOLS. — Mercredi soir, vers neuf heures, un individu demeuré inconnu a pénétré dans le magasin de M. Louis Nuttens, rue Victor-Hugo, 44, et a dérobé cinq kilos de beurre et un panier contenant 100 œufs.

La police a été saisie d'une plainte.

ÉTAT CIVIL

de Tourcoing du 28 novembre 1901

Naissances. — Vandenkerkove Marie, rue du Calvaire, 16. — Delisse Lucienne, rue Cuvier, 21. — Dubois Jules, rue de l'Eglise. — Leman Emile, rue de la Cité, 163. — Vromant Michel, rue de Courtrai. — Griffart Joseph, rue de la Latte. — Verbeke Désiré, rue des Piats, 234.

Décès. — Lyncel Marie, 28 ans, rue Neuve, 5. — Duterie Arthur, 43 ans, rue de la Cloche, 87.

Autour de Roubaix-Tourcoing

HEM

ETAT-CIVIL. — *Publications de mariage.* — Jules Lemaire, 43 ans, journalier, à Hem, et Victorine Delbroucq, couturière, à Mérignies. — Alfred Gilman, 24 ans, tisserand et Elise Aissens, 21 ans, étireuse, à Hem. — François Favorelle, 26 ans, journalier, et Marie Desprez, 18 ans, sans *profession, à Hem.*

MOUVAUX

ADJUDICATIONS. — Lundi, ont eu lieu à la Mairie, *les adjudications de fin d'année pour la* fourniture de charbon nécessaire aux écoles et à la Mairie, pendant l'année 1902.

Trois soumissionnaires se sont présentés.

M. Wattel Jacques, de Tourcoing, a été déclaré adjudicataire sur le prix de 24 fr. 40 les 1.000 k.

Pour le service de l'ébouage un seul soumissionnaire s'est présenté ; il a été déclaré adjudicataire pour la somme annuelle de 1200 fr. C'est M. Désiré Philippo, de Mouvaux.

WASQUEHAL

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira à la Mairie, le dimanche premier décembre 1901, à onze heures et demie du matin *en session ordinaire.*

FLERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche matin, à la mairie, sous la présidence de M. Goubez, maire.

Présents : Duhamel et Hazebrouck, adjoints ; Poliet, Caillez, Dupire, Delroy, Ducroquet, Picavet, Duchatel, Dubar, Dutilleul, Delves, Descamps, Leuridan, Delporte Constant, Frémaux, Bonte, conseillers. Quatre conseillers manquent.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté, après une observation du citoyen Delporte relative au changement des becs actuels d'éclairage au gaz par des becs Auer.

Répartiteurs. — Sont désignés : MM. Willocaux *Emile Defils*, Désiré Lautte, Jean-Baptiste Bonte, Louis Descamps, Delporte. Le citoyen Delporte profite de ces nominations pour faire constater que l'année dernière des nominations de répartiteurs avaient été annulées par la préfecture parce qu'ils ne payaient pas l'impôt foncier, alors que son beau-frère, conseiller municipal de Croix, n'est pas propriétaire et est répartiteur dans cette commune.

Liste électorale. — MM. Bonte et Picavet sont *désignés pour vérifier les listes électorales de* 1902.

Plaques commémoratives. — M. le maire donne lecture d'une lettre de M. Jules Dérégnaucourt, demandant un subside au nom des anciens combattants du Breucq. Par dix voix contre neuf, le Conseil vote la somme de 140 francs.

Affaire Delpierre. — Par suite de la faillite de M. Delpierre, une somme de 385 fr. 25 reste redevable par la commune pour grés. Le conseil vote cette somme.

Couronne. — 30 francs de frais faits pour l'achat d'une couronne donnée aux obsèques de Désiré Pennel, mort au régiment, sont votés.

Bouquet. — Un soldat Chinois a eu un bouquet (coût : 24 francs) à son retour dans la commune. M. Bonte fait observer que le même cas est arrivé au Breuc mais que rien n'a été fait. Discussion confuse et violente entre M. Bonte et le maire qui rougit de rage. « Demandez le huis-clos», demande M. Bonte. — « Je ferai à ma mode », dit M. le maire.

Le citoyen Delporte. — Le Chinois en question a dit lui-même qu'il n'avait pas prévenu le maire.

M. Bonte. — Les écrits sont des mâles, les paroles sont des femelles ; je vous ai prévenu de la rentrée du Chinois du Breucq et vous l'avez oubliée.

M. le maire. — J'ai fait ce que je devais faire.

M. Bonte. — Des simagrées.

M. le maire. — Vous ne faites que m'attaquer, vous ne faites que cela ; toujours des personnalités.

M. Bonte. — J'ai des griefs.

M. Dubar. — C'est un malentendu.

M. le maire, furieux. — La séance est levée.

Nombreux cris : Non ! non ! ce n'est pas tout.

Il reste une proposition de M. Dubar qui demande que les réservistes célibataires touchent comme les autres réservistes.

M. Carpentier, secrétaire de mairie, dit que les centimes additionnels ne suffiront plus. Les malheureux sont obligés de faire sans pain, comme je l'ai dit précédemment, dit le citoyen Delporte, c'est pourquoi je demande à nouveau de ne plus subventionner les sociétés.

Rien n'est décidé.

M. Bonte. — Les quêteurs peuvent-ils quêter pour le bureau de bienfaisance et la Société de Saint-Vincent de Paul en même temps et de façon différente. — Je demande l'avis du Conseil.

Le citoyen Delporte. — Ils ne doivent pas faire partie du bureau de bienfaisance s'ils quêtent pour d'autres sociétés.

Les Ecoles. — Le citoyen Constant réclame des vêtements pour les enfants pauvres des écoles communales. M. le maire n'est pas content.

Le citoyen Delporte. — Demandez à l'instituteur si ce ne sont pas les mal vêtus qui manquent en *classe.*

Il est décidé que chaque fois qu'un élève manquera en classe sans excuse, l'instituteur ou l'institutrice enverra le garde en connaître le motif.

*M. Duhamel demande un secours pour Mme Fi*leux qui a quatre enfants.

Trois travailleurs, clame un réac. Nous leur donnons naire pains tous les 15 jours.

Le Conseil a trois conseillers ouvriers. On leur impose une côte personnelle à ce sujet. Ils protestent.

Ce sont nos amis Frémaux, Constant et Delporte On leur conseille de s'adresser à la Préfecture.

La séance est levée.

Parfum royal indien

Préparé avec les fleurs favorites de la belle princesse Makoko, altesse royale indienne, ce nouveau savon de la maison Victor Vaissier, exhale un parfum d'une finesse et d'une puissance merveilleuses.

LE NORD

LILLE

LES INFRACTIONS A LA LOI DE 1892

L'Echo du Nord de vendredi 22 novembre se fait l'écho des infractions relevées dans les verreries de l'arrondissement d'Avesnes. Selon certains renseignements, les patrons verriers se seraient entendus pour tenter une démarche auprès d'une administration préfectorale, à l'effet de demander son intervention. Ils voudraient obtenir une *modification à la loi de 1892 et être autorisés à em*ployer des jeunes gens de 11 à 13 ans.

Allons, Messieurs, un peu d'humanité. Au moment où nos législateurs s'occupent à rechercher les moyens d'étendre la protection de la loi à toute l'industrie, vous osez demander que cette protection de l'enfance n'existe plus. Songez plutôt à restreindre vos bénéfices pour permettre aux prolétaires de se nourrir un peu mieux ; vous serez ainsi mieux considérés.

*D'autre part, nos renseignements nous permet*tent de dire que les *infractions n'existent pas seu*lement dans l'arrondissement d'Avesnes, mais dans la plupart des verreries de la région du Nord où des procès-verbaux ont été dressés et ont conduit les industriels coupables devant les tribunaux.

Nous pouvons ajouter que l'*Echo du Nord* passe sous silence, ce fait qu'un maître verrier de l'arrondissement d'Avesnes a été condamné à dix amendes de 100 francs, pour avoir occupé des enfants de 10, 11 et 12 ans, à l'affichage du jugement, et à plusieurs insertions dans les journaux.

Si tous les tribunaux de la région du Nord se montraient aussi stricts dans l'application de la loi que le tribunal d'Avesnes, il y aurait lieu d'espérer que l'exploitation des petits Français prendrait fin, et le mal est grand car si nous en croyons l'*Echo du Nord*, le nombre de ces petits martyrs est de huit cents au moins.

Ch. SAINT-VENANT.

La Grève du tissage Féron

Les ouvriers du tissage Féron, qui se sont mis *en grève à la suite d'une diminution de salaire*, se sont réunis hier, à 10 heures du matin à l'Hôtel des Syndicats.

M. Féron n'ayant pas daigné répondre à la demande d'entrevue que lui avaient adressée ses ouvriers, ceux-ci ont décidé de nommer une délégation et lui donner mission de se rendre auprès du patron et solliciter de vive voix l'entrevue demandée par lettre.

Cette délégation s'est donc rendue immédiatement au tissage, 86 rue des Stations, où, parlant au concierge, ils ont demandé à voir M. Féron. Le concierge est alors allé trouver celui-ci et est revenu quelques instants après.

M. Féron n'a pas daigné se déranger et a chargé son concierge de dire à la délégation que les livrets de certains ouvriers étaient prêts et signés et qu'ils pouvaient les retirer.

La délégation, sa mission étant terminée est revenue alors à l'Hôtel des Syndicats où les attendaient les grévistes, et leur a rendu compte de sa démarche.

Après avoir pris connaissance de la réponse de M. Féron, les grévistes ont déclaré se solidariser avec les camarades dont les livrets étaient signés et qui ont déclaré ne pas les retirer.

Puis la question de la grève fut mise aux voix. Il a été procédé au vote à bulletin secret. La grève a été votée à l'unanimité des 45 grévistes présents.

A la suite de ce vote, les ouvriers ont ajouté à leurs revendications un article disant : qu'aucune coupe sombre ne pourra être faite parmi eux et qu'ils ne reprendraient le travail qu'autant qu'ils auront obtenu pleine et entière satisfaction.

Ils ont ensuite adressé au citoyen Delory, maire de Lille, une demande d'autorisation de quêter en ville. Cette autorisation leur a été aussitôt accordée.

La Fédération lilloise ne restera pas, nous en sommes convaincu, indifférente à la triste situation faite par un patron exploiteur et rapace à ses ouvriers, et chacun voudra manifester sa sympathie aux grévistes du tissage Féron en donnant son obole aux quêteurs. Il y a là une question de haute solidarité et personne parmi les travailleurs ne voudra s'en désintéresser.

Hier, jour de paie au tissage Féron, les ouvriers grévistes ont passé à la caisse et ont été réglés.

A huit heures du soir, le Syndicat de l'industrie textile s'est réuni à l'Hôtel des Syndicats avec le Comité d'action de la grève et, après étude approfondie de la question, a nommé parmi ses membres une délégation qui s'entendra avec celle des grévistes et tentera avec elle une nouvelle démarche auprès de M. Féron.

Aujourd'hui, à dix heures du matin, les grévistes se réuniront à l'Hôtel des Syndicats.

G. CLAIRE.

Concours musical de Lille

Nous avons précédemment annoncé que M. Théodore Dubois présiderait le grand Concours de 1902 dans son ensemble, et que MM. Maréchal et Parès présideraient les divisions françaises. La présence de ces Maîtres est un sûr garant du succès de ce concours.

Une délégation de la Commission organisatrice s'est rendue à Bruxelles. Elle était composée du citoyen Dupied et M. Ratez, vice-présidents ; Fanyau, secrétaire et Quesnay, président de la sous-Commission musicale. M. Gevaert, directeur du Conservatoire de Bruxelles, a fait à la délégation l'accueil le plus aimable. L'illustre et vénéré Maître a bien voulu promettre sa présence et ses précieux conseils.

M. Wouters, professeur au Conservatoire de Bruxelles, et M. Turine, chef de la musique des Carabiniers, ont bien voulu accepter de présider les divisions étrangères, et ont promis d'écrire les morceaux imposés du concours d'honneur.

Les présidents des différents concours sont, on le voit, des artistes éminents qui jouissent auprès des sociétés de la considération la plus légitime.

Le grand tournoi d'Août 1902 s'annonce comme un énorme succès. Le monde musical tout entier s'en est ému et les adhésions ainsi que les demandes de renseignements arrivent tous les jours plus nombreuses.

La ville de Lille, en consacrant à son concours une somme de 150.000 francs a fait un gros sacrifice financier qu'elle n'aura pas à regretter.

VOL IMPORTANT A L'ARSENAL. — Une enquête est ouverte par l'autorité militaire et la police locale au sujet d'un vol de vieilles fusées en cuivre et de pièces de bronze déposées dans les casemates de l'Arsenal, rue de Condé.

Ce vol a été commis avec effraction il y a déjà plusieurs jours, et fut constaté par un gardien de l'Arsenal qui en informa aussitôt un commandant d'artillerie.

Plainte fut également déposée à la sûreté.

La première constatation fut que le vol a été commis par des civils.

En effet, mercredi, on a appris qu'un individu arrêté pour un délit quelconque près d'Avesnes, avait déclaré au cours de l'interrogatoire qu'il dut subir qu'il avait, avec d'autres individus, volé du cuivre en quantité à l'Arsenal de Lille.

Le montant du vol est évalué à 1066 fr. 25.

L'enquête continue.

Tribunal de Commerce de Lille

Nous rappelons que les Elections des membres du Tribunal de Commerce de Lille sont fixées au dimanche 1er décembre prochain.

Le scrutin sera ouvert à 10 heures du matin et sera fermé à 4 heures du soir.

Pour les 8 cantons de Lille, il sera établi 4 bureaux de vote : 1. A l'Hôtel-de-Ville, (salle du Tribunal de simple police) pour les cantons Centre et Sud-Ouest. — 2. A l'Ecole des Beaux-Arts pour les cantons Nord et Ouest. — 3. A l'Ecole communale rue de Bouvines, pour les cantons Est et Nord-Est. — 4. A l'Ecole communale, rue Molière, pour les cantons Sud et Sud-Est.

Pour les autres cantons de l'arrondissement à la Mairie des Villes ci-après : Armentières, Cysoing, Hauboudin, La Bassée, Pont-à-Marcq, Quesnoy-sur-Deûle et Seclin, chefs-lieux de cantons.

EMPLOYE INDELICAT. — La police du 4e arrondissement a dressé procès-verbal à un garçon boucher, Georges Oury, 18 ans, employé chez M. Piquet, rue Caumartin, 71, pour s'être approprié la somme de 23 fr. 90 qu'il avait perçue chez divers clients, mais qu'il a cru utile de ne pas remettre à son patron.

Georges Oury, qui est en fuite, est activement recherché.

UN FAUX MENDIANT. — Un mineur, Gustave Vanhuise, 23 ans, disant habiter Menin (Belgique) a été mis hier, en état d'arrestation par la police du 9e arrondissement pour implorer la charité publique en simulant une infirmité au bras gauche.

BIEN MAL ACQUIS... — M. Chauvin, commissaire de police du 2e arrondissement a déféré au Parquet, hier après-midi, la nommée Alexandrine Millescamps, veuve Pierre, 63 ans, demeurant rue Colbert, 202, inculpée de vol de numéraire au préjudice de Mlle Colette-Delabarre, rue Jean-Jacques-Rousseau, 13.

Cette femme qui était chargée de soigner un malade profita du sommeil de Mlle Colette pour lui soustraire une somme de 40 francs et une chaîne de montre.

RIPLE ARRESTATION. — *La police du 1er ar*rondissement a arrêté hier, Jeannette Wige, 41 ans, journalière, rue des Robleds ; Devaux Adolphine 57 ans, journalière, 11, rue Wicar et Aimée Delle journalière, rue de Paris, 202, pour avoir volé le 25 novembre, une somme de 45 francs à M. Victor Spruyter, rue des Arts, 58.

AUX OUVRIERS SANS TRAVAIL DE TOUTES CATEGORIES ET EMPLOYES DE COMMERCE. — On nous communique la note suivante :

Un service de permanence est établi, dès ce jour, de 10 heures du matin à 7 heures du soir, salle du *Lion d'Or*, 200, rue Léon-Gambetta, pour toutes communications.

Assurés du concours de tous les élus indistinctement d'assister samedi 30 novembre, à 9 heures et demie du matin, à la Grande réunion des ouvriers sans travail de Lille, salle du Gymnase, place Sébastopol, *pour se rendre ensuite auprès* des pouvoir publics, nous invitons tous les chômeurs indistinctement à cette grande manifestation.

Le Comité.

ACTE DE PROBITE. — Mercredi après-midi, un conducteur de la compagnie des tramways, M. Dewez, a trouvé dans une voiture de la ligne H, un portemonnaie contenant une certaine somme.

Il s'est empressé de déposer sa trouvaille au kiosque de la place de la Gare.

DEUX ESCROCS. — M. Frémery, entrepreneur de ramonage de cheminées, était informé que dès qu'il avait exécuté un ramonage dans une maison, un jeune homme s'y présentait, porteur d'un reçu en règle, et, toujours, on lui en payait le montant.

La police de sûreté fut informée de cette escroquerie et deux agents se mirent en campagne. Jeudi, ils arrêtaient, rue de Valenciennes, le jeune voleur, un sieur Arthur Destobols, 16 ans, demeurant à Loos.

Interrogé par le commissaire du 1er arrondissement, il déclara qu'il remettait les reçus d'un sieur Michel Coudeaux, 36 ans, rue des Molfonds, employé au service de M. Frémery.

Comdeaux a été arrêté et a fait des aveux complets. Tous deux ont été déférés au parquet.

Théâtres, Fêtes et Concerts

GRAND THEATRE DE LILLE

(Direction A. Bourdette)

Vendredi 29 novembre. — LES NOCES DE JEANNETTE, opéra-comique en 1 acte.

LA BELLE HELENE, opérette en 3 actes.

Bureaux à 7 heures. — Rideau à 7 h. 1/2.

Places gratuites de 6401 à 6800.

LES MELOMANES DE GAND A LILLE

Les lillois auront la bonne fortune d'assister dimanche prochain, à une manifestation artistique, qui est appelée à un grand retentissement dans notre région musicale.

En effet, le Célèbre Choral Mixte de la Société Royale des Mélomanes de Gand, composé de 200 artistes, dont 60 dames, dirigé par M. Oscar Rosig, professeur au Conservatoire Royal de Gand, viendra interpréter les œuvres d'un jeune et déjà célèbre compositeur français, Gabriel Pierné, grand prix de Rome, dont on joue en ce moment à l'Opéra-Comique *La fille de Tabarin.*

Ils interpréteront avec le concours des Concerts Populaires, dirigés par M. Ratez, *L'Ame Mil*, poème symphonique, et *La Nuit de Noël de 1870*, qui ont obtenu tant de succès au Grand Opéra, ensuite un Concerto de Piano, du même Maître, qui sera exécuté par notre jeune et brillante artiste professeur au Conservatoire de Lille, Mademoiselle Louise Masson.

Le délicieux ténor Van Der Haeghen, professeur de la Classe Supérieure de Chant au Conservatoire de Gand, si applaudi en janvier dernier, a bien voulu aussi prêter son gracieux concours et chantera le Grand Air de *Lakmé* de Delibes ; enfin le Choral Mixte nous donnera deux chœurs exquis : les solis seront chantés par Mademoiselle Marie Billiet, Emile Méchiels et Bafroy, tous trois premiers prix au Conservatoire Royal de Gand ; le récitant pour la *Nuit de Noël* sera M. Vargas, du Théâtre National de l'Odéon ; enfin l'auteur Gabriel Pierné dirigera en personne cette masse chorale et orchestrale de 300 artistes.

Cette belle et unique manifestation est donnée au profit de l'œuvre de l'«Arbre de Noël», qui distribue chaque année, depuis 11 ans, un peu de gaîté et des vêtements aux malheureux enfants de toutes les écoles de Lille.

Aussi nous prions nos lecteurs de prendre, dès ce jour, des places afin de coopérer à une œuvre véritablement philantropique et passer deux heures inoubliables.

C'est à l'Hippodrome lillois, dimanche 1er décembre, à 3 heures et demie précises, qu'aura lieu cette belle solennité.

Des billets sont en vente chez tous les marchands de musique et débitants de tabacs ; les places numérotées sans augmentation sont à la disposition du public, 109, boulevard de la Liberté où le plan est déposé.

Prix des Places : Chaises, 10 fr. — Stalles, 7 fr. — Premières, 5 fr. — Secondes, 2 fr. — Troisièmes, 1 franc.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LOOS

Le drame mortel

M. Davaine, juge d'instruction, a interrogé hier, vers 3 heures, en son cabinet, les trois témoins du drame mortel de lundi.

MM. Armand Vaneste, Henri Halbaut et L.-B. Marchand, n'ont pu que renouveler leurs premières déclarations devant la justice et relater la scène telle que nous l'avons racontée.

Jules Marchand s'est approché de Vaneste Joseph, lui a dit les paroles que nous avons rapportées : Vaneste a répondu inintelligiblement et a frappé son adversaire qui, après avoir pris sa tête entre les deux mains, est tombé comme une masse.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 28 novembre 1901

Présidence de M. SEE, vice-président

LES ECRASEURS. — Le *vulgaire troupeau* ne se plaindra pas assurément pas de la rigueur que montre actuellement le tribunal vis-à-vis des bonshommes qui se figurent avoir droit de vie et de mort sur le piéton, parce qu'ils sont possesseurs d'un cheval fée « vite », d'une bicyclette élégante ou d'une machine automobile toujours pressée. Voilà que ça nous change un peu des ridicules peines d'amende — souvent mitigées par le bénéfice de la loi Bérenger ! — infligées aux massacreurs dont s'agit, aujourd'hui, c'est de la prison, et de la prison qu'il faut subir, qui réprimera les imprudences, les oubliés, les infractions aux réglements de sécurité. Avis donc aux chauffeurs trop envolés, aux automédons en fête, aux vélocipédistes qui, dans les rues de notre ville, se croient sur le champ de course et pédalent à toute allure.

Jules Joinville, entrepreneur de battage à Armentières, continue la série des répressions sévères, récemment inaugurées. Il passait en voiture, à toute vitesse, le 22 septembre, vers cinq heures du soir, sur la route de Prémesques, lorsqu'un bébé de 21 mois fut renversé et écrasé par son cheval. On releva sans vie le pauvre mioche, dont le crâne était brisé !

Monsieur Jules Joinville fera QUINZE JOURS DE PRISON, pour homicide par imprudence.

— C'est à Roubaix, le 24 septembre, que l'accident dont est l'auteur Clovis Dupuis, 23 ans, boucher à Mouvaux. Il était, ce matin-là, à Roubaix, sur la Grande-Place, lorsqu'il s'engagea, bride abattue, rue Saint-Georges. Un vieillard, pensionnaire de l'hospice de Roubaix, M. Armand Dessein, 75 ans, *descendait à ce moment du trottoir* de gauche. Il fut renversé et grièvement blessé aux reins.

Son meurtrier, sans s'occuper davantage de l'incident, continuait sa course et disparaissait par la rue du Bois.

M. Dessein ne peut plus marcher qu'avec un bâton ; il a tenu trois semaines la chambre.

Clovis Dupont, lui, logera en prison pendant QUINZE JOURS.

VOLS AU CIMETIERE. — Nous avons eu, déjà, à cette place, à mentionner les vilains méfaits de Valentine Hardy, une mégère de 48 ans, se disant marchande de fruits à Lille, actuellement titulaire de six graves